



INVITATION

2ème Championnat de France AGILITY / R.A.C.P

Bergers des Pyrénées Poil Long et Face rase, Bergers Catalans, Montagnes et Mâtins des Pyrénées.

Chers propriétaires de races pyrénéennes,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer au Championnat de France d'AGILITY organisé en partenariat avec le Club des Rives de l'Adour, le **samedi 15 Septembre 2018 à Argelès-Gazost**, veille de la Nationale d'Elevage des Chiens des Pyrénées.

Le concours sera jugé par **Mélanie THEAULT** et aura lieu en extérieur : Parc du Casino 65400 Argelès-Gazost

Concours réservé uniquement aux chiens inscrits à un livre des origines.

Concours 3 passages.

Grade 1, Grade 2, Grade 3. Agility et jumping standard. Agility et Jumping Master

Il sera décerné :

- Un titre de Champion de France en B, un en C et un en D, pour le grade 2 (cumul des 3 épreuves: grade 2, agility et jumping standard) décerné au premier français de chaque catégorie.
- Un titre de Champion de France en B, un en C et un en D, pour le grade 3 (cumul des 3 épreuves :grade 3, agility et jumping master) décerné au premier français de chaque catégorie .
- Une récompense spéciale pour le premier chien au cumul du grade 1, agility et jumping standard pour chaque catégorie

Les demandes d'engagements se feront exclusivement en ligne à partir du 15/07/2018. La date limite d'inscription est fixée au 25/08/2018.

A compter de la date d'acceptation de votre engagement, vous avez un délai de 15 jours pour effectuer votre règlement, sous peine de voir votre engagement supprimé au profit d'un concurrent de la liste d'attente.

L'engagement est de **13 € pour les adhérents RACP** (à jour de leur cotisation 2018)
et 18 € pour les autres concurrents, payable par chèque à l'ordre de la R.A.C.P.



Adresse : **Catherine Ballet, Rue de la Millette 63210 Nébouzat** (merci de mentionner au dos du chèque :Ch. Agility 2018 + nom du chien et grade + Nom du maitre et numéro RACP)

Inscription par le site de la CNEAC

https://sportscanins.fr/calendrier/concours_info.php?IdConcours=4838

Remise des dossards à partir de 7h 30. Début des épreuves à 8h 00.

Les remboursements ne pourront être accordés que sur certificat médical ou vétérinaire et uniquement dans le cas d'un remplacement du concurrent par un autre sur liste d'attente.

Pensez à vous munir de vos parties de brevet et du carnet de santé du chien.

Restauration sur place.

Renseignements supplémentaires : **Régine Frydman-Couchies** 06 13 54 32 35
leschiensdeladour@hotmail.fr